

02/09

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2017****Présents :**

Céline BENTZ, Fanny CHEVALIER, Sebastian ENNING, Maxime GABORIT, Frédéric GROS, Nicolas GUERRERO (arrivée à 9h00), Gessica JEAN, Hugo LABART-MANNEVILLE, Pap NDIAYE (arrivée à 8h47), Pauline PANNIER, Jeremy PERELMAN, Myrtille PUISEUX, Victor RENAUDIER

Absents ou excusés

Clément DELORAS (procuration à Nicolas GUERRERO), Nicholas DUNGAN, Alexandre MARIANI (procuration à Gessica JEAN), Agnès VAN ZANTEN, Clément VERDEIL.

Assistaient à la séance :

Yann ALGAN	doyen de l'École d'Affaires publiques
Charline AVENEL	Secrétaire générale de Sciences Po
Sana de COURCELLES	directrice exécutive de l'École d'Affaires publiques
Ismahane GASMI	chargée de mission
Benjamin GIAMI	responsable de la préparation aux concours administratifs à l'École d'Affaires publiques
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Pascale LECLERCQ	directrice adjointe des études et de la scolarité
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Point d'information sur l'École d'Affaires publiques	2
II. Projet de modernisation de la PrépaConcours	9
III. Point d'étape sur notre futur campus parisien	19
IV. Échange d'informations sur des questions diverses	19
V. Élection d'un membre étudiant de la Commission de la Vie étudiante (CVE)	21
VI. Adoption du relevé de décisions de la CVE du 20 février 2017	21
VII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 30 janvier 2017	22
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	22

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2017

La séance est ouverte à 8h32 par Hugo LABART-MANNEVILLE.

Hugo LABART-MANNEVILLE

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de commencer immédiatement et je cède la parole à Yann ALGAN, doyen de l'École d'Affaires publiques, Sana de COURCELLES, Directrice exécutive, et Benjamin GIAMI, responsable pédagogique en charge de la préparation aux concours administratifs.

I. POINT D'INFORMATION SUR L'ÉCOLE D'AFFAIRES PUBLIQUES

a) Exposé

Yann ALGAN

Après deux mois de réflexion forte avec l'ensemble des retours des évaluations du 1^{er} semestre, une réunion du Conseil pédagogique s'est tenue vendredi dernier.

Je voudrais tout d'abord vous proposer un recadrage de l'École, de son évolution, de sa situation à l'heure actuelle et des principes d'élaboration de ce que nous proposons pour l'année prochaine, en essayant de s'inspirer de trois grands principes.

Le premier est celui de la durabilité, tout d'abord, soit le maintien des grands principes pédagogiques votés par les conseils lors de l'élaboration de cette école, en particulier en ce qui concerne les grands cours structurants qui donnent une véritable vision panoramique aux étudiants sur les affaires publiques et leur permettent une grande insertion professionnelle.

Une progressivité, ensuite, tout au long de la scolarité pour leur donner l'ensemble des outils de professionnalisation. Je rappelle que pour nous l'objectif premier est l'insertion de nos étudiants. À ce dessein, nous avons beaucoup insisté, tout au long de l'année, sur une montée en gamme, des rencontres avec des professionnels, mais aussi de cours permettant de donner l'ensemble des outils d'insertion à nos étudiants.

Enfin, un travail sur l'homogénéité. Vous savez que l'École d'Affaires publiques a eu le bonheur d'accueillir l'année dernière le master Affaires européennes. Nous avons dû procéder à une homogénéisation entre les deux masters, en partant d'un principe de base assez large : les deux masters se distinguent par les grands cours dans le cadre de ce que l'on appelle le « tronc commun », qui donnent une assise, une colonne vertébrale à l'ensemble des étudiants. Le master Politiques publiques est un peu plus généraliste avec des cours autour de l'économie publique, de l'analyse et l'évaluation des politiques publiques, du leadership et du management numérique, de l'éthique et des politiques publiques. Le master Affaires européennes donne une coloration à ces thématiques plus centrée sur le contexte du marché européen. Les deux masters donnent droit à l'ouverture de l'ensemble des filières de spécialisation. Vous voyez que nous avons maintenant 11 filières (Culture, Energie, ressources et développement durable, Santé, Administration publique, Europe in the World, Digital, Technology and Public Policy, Economics and Public Policy, Management and Public Affairs, Social Policy and Social Innovation, Politics and Public Policy). Une nouvelle filière ouvre en 2017 en Défense et sécurité.

Nous avons aussi développé dans la scolarité la question du « Policy Lab » de la préparation aux concours. Lorsque vous regardez le process d'une maquette, vous avez ici ce que l'on appelle un peu pompeusement le « Policy Lab », qui ouvre l'ensemble des innovations pédagogiques aux étudiants, qui sont déclinées pour l'ensemble des filières. Vous avez le développement d'études de cas. L'École d'Affaires publiques a été pionnière sur ce point, en développant toute une bibliothèque d'études de cas sur lesquels travaillent les étudiants au moment du troisième semestre, qui sont déclinées pour toutes les filières, toutes les spécialisations. Nous avons développé aussi des simulations. Enfin, deux innovations : l'incubateur des politiques publiques et l'Institut d'innovation démocratique.

L'incubateur des politiques publiques vous l'avez peut-être remarqué, a été inauguré en janvier. On demande aux étudiants qui le souhaitent, en substitution de leur stage de 4ème semestre, de se consacrer dans le développement de solutions très concrètes d'un prototype pour améliorer la vie (des citoyens, des administrations ou des entreprises). Ils travaillent en commun, notamment avec les étudiants de l'École 42 pour développer la partie design et plateforme. Dans le cadre de l'Institut d'innovation démocratique, nous essayons vraiment de former l'ensemble des étudiants de l'École d'Affaires publiques non seulement à trouver des solutions concrètes, extrêmement professionnalisantes, mais aussi de pouvoir coconstruire ces décisions avec l'ensemble de l'écosystème, entreprises, société civile et administration. L'une des manifestations cette année a été en particulier #Inventons2017. Les étudiants de l'École d'Affaires publiques ont travaillé sur 200 000 jeunes de moins de 30 ans pour élaborer des propositions de réforme dans le cadre des présidentielles. Sauf si vous avez des questions, mais on pourra revenir ensuite sur le détail des enquêtes, je souhaiterais revenir sur deux questions qui ont suscité beaucoup d'échanges, pratiquement toutes les semaines, avec les étudiants que nous rencontrons à l'École d'Affaires publiques (aussi bien les organisations syndicales que les deux associations de l'École). Nous avons eu un premier retour concernant les cours de tronc commun. Ces cours ont été relativement mal évalués de la part des étudiants. On a eu aussi beaucoup d'interrogations de la part des enseignants.

Je reviens sur ces cours que vous voyez ici [support de présentation projeté à l'écran]. Je vous propose juste les cours du master Politiques publiques. Je reviens tout d'abord sur la justification de ces cours. Lorsque la charte pédagogique de l'École a été votée par les différents conseils il y a 2 ans, il semblait essentiel que les étudiants d'une École d'Affaires publiques ne suivent pas une prépa concours en tant que telle pendant 2 ans, mais puissent être dotés d'une vraie colonne vertébrale qui va permettre, quelle que soit leur filière de spécialisation, de pouvoir s'insérer dans la vie professionnelle et d'avoir une vision extrêmement large des grands enjeux contemporains. Une liste de cours avait été éditée, mais en pensant que l'on était capable de donner un concours pour l'ensemble des étudiants. Vous aviez par exemple un cours d'économie publique ou un cours de droit, qui était décliné pour les 650 étudiants, sachant que les étudiants ont un parcours extrêmement hétérogène de par leur scolarité, ont aussi des attentes et des niveaux très hétérogènes. Nous avons décidé, l'année dernière, de maintenir ces grands principes pédagogiques, en disant une chose simple : le monde de demain n'est pas encore connu, est extrêmement incertain, il est nécessaire d'avoir des savoirs fondamentaux et non pas uniquement spécialisés pour être sûr que ces étudiants puissent parer à toutes les situations. Des savoirs trop spécialisés sont des savoirs qui, malheureusement, peuvent devenir obsolètes très rapidement. Nous avons donc maintenu ces principes de concours, mais nous les avons déclinés par différents niveaux. Par exemple, le cours d'économie publique est décliné en 4 niveaux, le cours de politiques publiques en 2 niveaux. Pour analyse et évaluation des politiques publiques, vous avez 6 niveaux différents (en français et en anglais). Il se trouve qu'en dépit de cette nouvelle organisation, il y a eu encore des remontées témoignant d'une certaine frustration de la part des étudiants, en particulier s'agissant des cours de politiques publiques et d'analyse et évaluation des politiques publiques.

Nous avons engagé une réflexion avec les étudiants de l'École et le Conseil pédagogique. Nous proposons de décliner ces cours de façon beaucoup plus précise et spécialisée pour chaque filière, afin de répondre aux attentes des étudiants et éviter d'avoir de grands cours en amphithéâtre. Je pense que lorsque vous arrivez en master, vous avez suffisamment « brouté » de l'Amphi Boutmy et que des cours tels que « analyse des politiques publiques » ou « les outils de gestion » ne peuvent se dispenser que dans un cadre d'interaction, avec plus de conférences de méthode de taille réduite. La proposition d'évolution que nous faisons est vraiment d'avoir une déclinaison beaucoup plus large de ces cours, par spécialité et en petit format.

S'agissant de la scolarité, je sais qu'il y a eu une grande insatisfaction de la part des étudiants, surtout sur la semaine de révision mêlée à la semaine d'examens. Cette question ne concerne pas que l'École d'Affaires publiques. Nous avons essayé d'homogénéiser la durée des examens, en particulier entre les différentes filières et entre les différents cours d'un même tronc commun. Par exemple, certains cours en politiques publiques ou en anglais proposaient des examens de 3 heures, d'autres de 2 heures. Nous allons essayer de réagir rapidement pour garantir une homogénéisation de cette durée. Nous avons essayé aussi d'être un peu pionniers, grâce à la DES. Je remercie au passage Cornelia WOLL et Pascale LECLERCQ pour leur aide. Nous avons essayé de mettre en place des évaluations, qui soient

plus des évaluations en ligne. Nous ne pouvons malheureusement pas le faire dans le cadre du concours de la filière administration publique, parce que nous devons se tenir à votre préparation, sur des formats de 5 heures. Dès qu'un cours se prêtera à une évaluation plus légère ou à une évaluation en ligne, on mettra ce dispositif à votre disposition.

Second point important, dans le cadre du master Affaires européennes, nous avons proposé, l'année dernière, de n'ouvrir que quelques filières. Cela avait rencontré une certaine frustration de la part des étudiants du master Affaires européennes qui voulaient avoir un éventail beaucoup plus large. Nous proposons, pour l'année prochaine, d'ouvrir l'ensemble des filières aux deux masters.

Nous vous avons préparé, en annexe, une très longue description des différentes maquettes. Nous pourrions revenir dessus. Vous avez l'ensemble des détails. Je propose que vous remontiez vos points de question du jour.

b) Questions et observations

Maxime GABORIT

La maquette de cette année nous semble plus adaptée aux demandes des étudiants par rapport à l'année passée. Ces transformations sont issues d'un dialogue que l'on a pu construire avec notamment les représentants étudiants, mais aussi les associations de l'École, l'administration et la direction du master. Nous sommes ravis que cela ait pu se faire dans ces conditions. Les étudiants ont pu rencontrer à de nombreuses reprises Mme de COURCELLES. Merci pour le dialogue qui a été mis en place. Nous sommes heureux que certaines de nos revendications aient pu être entendues et soient présentées aujourd'hui et dans ces conseils centraux, notamment le contenu des cours de tronc commun qui a été revu.

Cela étant dit, nous souhaiterions qu'il y ait d'autres évolutions, en particulier avec la Conférence de méthode ainsi qu'avec les cours d'économie publique et d'analyse des politiques publiques. 12 heures de Conférence de méthode ne suffisent pas. Il faudrait passer à une conférence toutes les semaines. Dernier point, il reste des différences très fortes entre les spécialités dans la charge de travail et le nombre d'heures de cours par semaine. Il conviendrait, à notre avis, de revaloriser certaines filières, comme culture ou santé, pour ne pas avoir, pour faire court, un « master à deux vitesses ».

Yann ALGAN

Nous essayons vraiment de répondre à toutes les attentes, mais je vous avoue que nous avons besoin de vous aussi pour trouver des réponses adaptées, dans la mesure où les retours sont parfois un peu contradictoires.

Je vais parler d'abord de la charge de travail. Nous reviendrons ensuite sur la constitution d'une conférence supplémentaire. Il y a effectivement des disparités entre les maquettes, mais il y a surtout une grande disparité, qui est la filière administration publique. Nous avons des demandes fortes, de la DES et de certains étudiants (en particulier les étudiants internationaux et les étudiants dont les parcours sont un peu différents, qui ne suivent pas l'administration publique) d'avoir des charges horaires un peu plus légères, avec la possibilité de véritablement se concentrer et de travailler au maximum des cours. Plutôt que de multiplier les différents enseignements, de pouvoir se focaliser de façon très précise. Nous nous sommes attachés en général à avoir des filières avec pas plus de 150 ECTS. Vous voyez ici le détail. Nous sommes à chaque fois autour de 140, 156, 160. En revanche, vous avez une filière qui détonne quelque peu : la filière administration publique. Elle est effectivement beaucoup plus lourde, parce que c'est une filière qui en même temps se focalise vraiment sur l'insertion professionnelle de l'ensemble des étudiants. Et je vous rappelle que les étudiants de cette filière sont les plus nombreux. À chaque fois, nous avons des effectifs de 250 à 300 étudiants. Nous devons maintenir cette exigence d'insertion professionnelle, parce que tous ne réussiront pas nécessairement les concours et tous ne voudront peut-être pas le passer. Jusqu'à maintenant, plus de la moitié des étudiants de la filière administration publique rentrent dans le privé, avec des carrières absolument remarquables. En même temps, nous essayons de donner des bases fondamentales pour la préparation aux concours dans cette filière. D'ailleurs, la meilleure façon de préparer en France les concours de la haute fonction publique consiste à venir dans le master Politiques publiques et suivre cette filière. Nous vous rajoutons effectivement des cours de finances publiques, droit public, questions européennes, questions internationales, etc. À chaque fois ce sont

des cours de 48 heures. C'est donc très lourd. Mais c'est plus une exception par rapport à l'ensemble des autres filières que la règle. Nous faisons vraiment « hors normes » par rapport à l'ensemble des exigences de la DES. Et beaucoup d'étudiants (surtout les étudiants internationaux) ne comprennent pas le mode de fonctionnement de cette filière administration publique qui est très spécifique. Nous préférons, pour le moment, dire qu'il y a une exception, qui est compréhensible, mais que les autres filières sont conformes à tout ce que l'on enseigne à Sciences Po, plutôt que d'avoir une École d'Affaires publiques complètement « hors normes » pour l'ensemble des filières. Voilà notre réponse. Effectivement, il n'y avait pas l'année dernière de conférence de méthode associée à des cours qui sont des cours un peu plus techniques (en particulier l'analyse quantitative). Nous avons rechigné à rajouter 24 heures, sachant que vous aviez déjà des charges horaires très lourdes au 1^{er} semestre. Nous avons en ce moment cette discussion. Nous avons préféré, pour le moment, dire 12 heures, en mettant à disposition de l'ensemble des étudiants du tutorat. Vous avez dû avoir cette année des retours de la part de vos étudiants, de vos camarades, qui ont pu avoir accès à du tutorat dans l'ensemble de ces disciplines.

Cornelia WOLL

Comme vous pouvez le constater, le Doyen répond plutôt en allant dans votre sens. Moi, j'ai envie de dire qu'en réalité la question, c'est le diplôme de l'IEP. Le diplôme de l'IEP dans toutes les écoles de Sciences Po doit proposer le même contenu de formation. Une formation au niveau master comporte 120 crédits ECTS, c'est la norme. A l'école d'affaires publiques, vous avez une scolarité qui dans les cas légers comporte 150 ECTS, ce qui est à mon sens déjà inacceptable. Alors 170 ECTS relève d'une aberration car cela correspond à 3 années de scolarité en 2 années d'études. Cette aberration, nous l'admettons parce que c'est le seul moyen que nous avons trouvé pour le moment pour répondre à la demande des étudiants de se préparer à leurs concours pendant la scolarité en Affaires publiques. Au début, nous avions des cours magistraux seuls auxquels nous avons peu à peu associé des conférences de méthodes. Mais malgré cela, sans regarder la charge horaire, vous réclamez toujours davantage de contenu. Ma position est qu'il faudrait en avoir moins. Il faudrait, dans les 2-3 années à venir, parvenir à réduire considérablement l'ensemble des filières, y compris celles comprenant 150 ECTS. Les ECTS correspondent à des heures de travail en préparation de cours et en présentiel. Si nous traduisons le nombre d'ECTS pour 180 ou 170 ECTS en 2 ans, cela correspond à des semaines de plus de 100 heures de travail et signifie que vous ne dormez plus, n'avez plus de temps pour lire, manger et sortir entre amis... La position institutionnelle est donc la suivante : 2 années de scolarité pour 120 crédits ECTS. Au-delà, c'est déjà un peu de compromis, mais un compromis jusqu'à 160 ou 170 crédits ECTS n'est pas acceptable.

Sana de COURCELLES

Cela signifie concrètement que nous avons fonctionné sur la logique de stabilité des maquettes, mais que dans les semaines et années à venir, notre objectif sera, de fait, de faire en sorte d'adapter les maquettes par rapport à ce que l'on a pu entendre, d'arriver à faire en sorte que chaque spécialité puisse avoir accès à l'ensemble des savoirs fondamentaux. Mais après le plateau, il va falloir désormais réduire. C'est clairement l'ambition pour moi pour l'École d'Affaires publiques.

Yann ALGAN

Ce n'est pas juste une position institutionnelle. C'est porté par l'École. Nous avons déjà réduit fortement le nombre d'heures. Je ne sais pas si certaines se souviennent du master Administration publique de l'époque, qui comportait encore beaucoup plus d'heures.

Nous allons avoir une mise en cohérence avec les orientations. C'est aussi un peu de notre responsabilité de vous aiguiller sur des cours absolument essentiels. Et bien sûr, vous avez envie de suivre tous les cours potentiels. Mais c'est vraiment important que vous puissiez vous focaliser à fond sur certains cours, qui ensuite seront structurants dans votre insertion professionnelle.

Sana de COURCELLES

Et le seul et unique changement appliqué au niveau du master Affaires européennes pour l'année prochaine est de réduire le volume horaire des tronc communs. Si nous en étions resté aux mêmes

volumes, nous aurions eu des maquettes allant jusqu'à 176 ECTS. Là, je pense que l'on ne passait plus du tout auprès de qui que ce soit.

Yann ALGAN

Je rajoute un dernier élément, qui est plus un élément de détail. La raison pour laquelle nous avons encore un niveau beaucoup plus élevé que nous le souhaitions initialement, c'est parce que nous avons procédé à une modification sur le choix de questions européennes – questions internationales. Vous vous souvenez que jusqu'à maintenant, les étudiants de cette filière avaient le choix entre les deux. Or, ces deux épreuves sont obligatoires pour certains concours, en particulier l'ENA. Nous avons donc proposé d'avoir Questions sociales au deuxième semestre et Questions européennes au troisième semestre. C'est le seul ajustement auquel nous avons procédé pour expliquer ce nombre d'heures supplémentaires. Nous reviendrons vous voir l'année prochaine. Nous aurons certainement la même question, parce que je pense que nous ne transigerons pas sur le fait d'essayer d'alléger petit à petit vos nombres d'heures.

Céline BENTZ

Je voudrais commencer en remerciant l'administration, les autres syndicats et l'organisation étudiante pour tout le travail que nous avons pu faire ce semestre sur l'École d'Affaires publiques, qui a été, je pense, constructif.

Je voudrais vous dire que je trouve extrêmement positif le fait que l'on ait pu aboutir à des avancées, notamment le fait que vous ayez pris l'engagement pour les semestres suivants de répartir de façon plus uniforme la charge de travail sur l'année. L'ajustement des questions sociales et des questions européennes est à notre avis très positif. Si nous devons réduire les volumes horaires, cela signifie qu'il faudra par exemple arbitrer entre ces matières-là ou que les tronc communs vont être réduits ? Je pense que ceci pourrait engendrer de nouvelles inquiétudes chez les étudiants s'ils devaient voir ce qu'ils considèrent comme étant des matières fondamentales justifiant leur présence dans cette filière mise en question.

Yann ALGAN

Nous ne remettons pas en cause les matières fondamentales.

Céline BENTZ

Cela fonctionnera alors comme ce semestre ? La formation commune pourrait être reportée au semestre suivant, à un moment où la charge de travail sera plus légère ? Ce système sera maintenu ?

Sana de COURCELLES

Pour le moment, en l'état des maquettes, il nous est juste impossible de vous proposer d'avoir la formation commune. C'est la seule maquette de toute l'École (ce n'est pas le cas d'ailleurs pour le master Affaires européennes). Nous rapatriions la formation commune en S3 en S2, parce que c'est quand même la norme. Pour administration publique, en l'état des maquettes, il nous est impossible de vous proposer la formation commune en S2, puisqu'on sait que là aussi le volume horaires de ce semestre-là serait intenable. Donc, en accord avec la DES et de façon dérogatoire, la formation commune est maintenue en S3 (pour la filière administration publique).

Céline BENTZ

Et pour réduire à terme le volume horaires, cela se fera donc sur ce type de matière.

Cornelia WOLL

Pour l'instant, les maquettes présentées n'introduisent pas une réduction du volume horaire. Je vous ai apporté cette réponse, parce que la demande exprimée par Maxime GABORIT était d'ajouter encore des conférences de méthode ou de nouvelles matières. Je voulais donc vous indiquer que ce n'était pas notre souhait. Les maquettes présentées procèdent d'une stabilisation et restent à mon sens déraisonnablement lourdes. Si pour vous, certains éléments manquent encore, nous allons essayer de poursuivre cette discussion pour, à terme, se retrouver. Dans tous les cas, les évolutions devront prendre en compte l'ensemble des éléments transversaux à tous les programmes, tout en conservant

l'esprit du tronc commun tel qu'il a été voté lors de la création de l'École, ainsi que les spécificités propres aux filières.

Yann ALGAN

Si vous voulez, je vais vous donner juste un exemple sur lequel nous travaillons. Vous avez un grand tronc commun sur le management, le leadership. Quelles que soient vos carrières, vous devrez vraiment maîtriser cette façon de communiquer, d'emporter une équipe avec vous, de poser une stratégie. Pour le moment, vous avez un très grand cours. Dans des amphis, on l'a décliné en trois. Avec 250 étudiants, c'est difficilement tenable. Vous avez en plus des électifs, qui sont des électifs déjà de management, de management de gestion publique. Vous avez par exemple un cours d'Emmanuelle MIGNON, qui est extrêmement bon sur ce point. Toute notre réflexion est de voir comment décliner certains de ces grands cours de manière plus spécifique par filière, en vous évitant ainsi de suivre deux cours en parallèle (un cours de gestion publique spécifique et un cours plus théorique et plus général de management). Voilà le chemin tracé : voir comment ces grands cours fondamentaux peuvent être, petit à petit, respecialisés au sein des filières et ainsi mutualisés par rapport à des cours supplémentaires que vous prenez à l'heure actuelle.

Sebastian ENNING

Tout d'abord, merci pour cette intervention. J'ai trois questions en ce qui concerne les langues. Parmi les spécialités offertes en français et en anglais, y a-t-il des chemins séparés en termes de langues, avec la spécialité en français et la spécialité en anglais ou y a-t-il un mélange entre les deux ?

Deuxième question : savez-vous combien d'étudiants français veulent prendre une spécialité en anglais ou sont déjà en train de prendre des cours en anglais ?

Enfin, en ce qui concerne le niveau d'anglais C1 à la fin du semestre 4, je me demande comment vous allez évaluer ce niveau quand les étudiants seront hors les murs.

Yann ALGAN

Je peux vous répondre tout de suite sur la question de la répartition des étudiants et de la manière dont nous avons construit l'accord d'arbitrage. Il ne se fait pas nécessairement qu'en termes de langue. Il se fait aussi en termes d'insertion professionnelle et de carrière. Dit autrement, nous avons décidé de maintenir toujours deux filières : une en anglais et une en français en culture. Bien sûr, vous avez le cas Administration publique, mais vous avez deux déclinaisons, en français et en anglais, de la filière culture, parce que la filière francophone a des cours supplémentaires très spécifiques sur le management des établissements culturels et sur des carrières spécifiques franco-françaises ou européennes. Maintenant, ces étudiants, qu'ils aient suivi une filière française ou anglaise, suivent ensuite des cours en commun. Ils suivent tous par exemple un grand cours de politique culturelle comparée, qui est dispensé en anglais. C'est donc moins une question de langue qu'une question de deux-trois cours obligatoires de blocs de spécialité pour permettre une insertion différente en fonction des publics et des carrières qu'ils ambitionnent.

Nous avons un très grand nombre d'étudiants français, qui suivent des filières en anglais. Par exemple, toutes les filières, que ce soit Economics and Public Policy, Social Policy and Social Innovation sont des filières à moitié remplies de procédures internationales pays et à moitié d'étudiants venant de collègues.

Sana de COURCELLES

Il faut que les étudiants aient la certification (C1) au moment de la diplomation. Ils ne sont pas obligés de le passer pendant le S4. Cela peut donc se faire à n'importe quel moment. Certains ont déjà un niveau C1 certifié à l'entrée à Sciences Po.

Victor RENAUDIER

J'ai une remarque à propos de l'incubateur de politiques publiques, qui a été mis en place. Il y a beaucoup de communication faite sur cet incubateur, mais pas suffisamment sur la manière de l'intégrer. Des remontées que l'on a eues, le système n'est pas assez incitatif. Il y aurait apparemment 10 étudiants dans l'incubateur. Vous disposez sans doute de chiffres plus exacts. Beaucoup d'étudiants s'intéressent à ce projet, mais n'ont malheureusement pas d'informations sur la manière de l'intégrer.

Yann ALGAN

Pour être très franc, cette année, on «incube» l'incubateur. Nous sommes dans une phase expérimentale, avec effectivement un petit nombre d'effectifs. Il y a une quarantaine d'étudiants au total, mais vous avez à peu près 18 étudiants de Sciences Po mélangés avec des étudiants de l'École 42 et quelques étudiants de SUP'Internet qui donnent une coloration sur le design.

Cette phase test vise aussi à comprendre l'intérêt des étudiants et des partenaires. Et nous avons été très étonnés de l'enthousiasme des étudiants ainsi que des partenaires, qu'il s'agisse des administrations, des collectivités, de la Ville de Paris, qui depuis très longtemps ont cette demande d'avoir un lieu où puisse être exploité l'ensemble de l'innovation et de la créativité des étudiants de Sciences Po, où puisse être développé un esprit d'entrepreneur, mais aussi une capacité d'opérationnalité. Les entreprises montrent aussi un très grand intérêt. Nous avons déposé un projet dans le programme d'investissement d'avenir, avec des lettres de soutien d'entreprises venant d'une dizaine de secteurs. Elles veulent avoir un impact sociétal important. Elles sont très désireuses de travailler avec les étudiants de l'École d'Affaires publiques et de Sciences Po plus généralement pour leur compréhension de tout l'écosystème entre société civile, entreprise et administration et dans leur capacité à aligner les intérêts des différentes parties (en particulier au moment de la transition numérique).

Ce projet se développera l'année prochaine. Nous allons essayer de le décliner pour l'ensemble des spécialités. Vous pourrez donc «incuber» un projet en culture, en politique, en santé, en sécurité, etc. Ce sera toujours considéré comme une alternative potentielle aux stages (cf. quatrième semestre hors les murs), sachant que vous validez trente crédits à l'issue de ce processus, exactement comme dans les autres filières. Et c'est un parcours qui est assez exigeant. Vous êtes vraiment suivis avec différentes phases, de la phase d'idéation et de créativité à la phase de mise en place, de compréhension des objectifs des différents acteurs, de rencontres, de business plan, jusqu'à la création d'une plateforme. Certains d'entre vous, à la fin, vont développer des plateformes numériques avec les étudiants de l'École 42. Même si vous ne deviendrez pas tous les grands entrepreneurs de demain, même si vous n'avez pas nécessairement tous cette vocation, c'est quand même une formation extrêmement professionnalisante, qui peut être vraiment valorisée. Vous développez votre capacité d'idéation, de créativité, votre sens critique, mais vous ne le faites pas uniquement sous forme de dissertation. Vous mettez en œuvre. Ceci vous accompagnera ensuite dans l'ensemble de votre parcours professionnel.

Fanny CHEVALIER

Est-ce qu'il serait possible, à titre indicatif, de nous transmettre le nombre d'étudiants par filière ?

Yann ALGAN

Oui, je peux vous communiquer cela en séance, mais on va vous transmettre un document. La plus grosse filière est la filière Administration publique (autour de 280 étudiants cette année). Il y a ensuite deux grandes filières : la filière Culture et la filière Economics and Public Policy (autour de 100 étudiants dans chacune d'entre elles), vous avez ensuite une répartition de 40 à 50 étudiants dans l'ensemble des filières (que ce soit Social Policy and Social Innovation, Énergie ou encore Santé). Il y a un peu moins d'étudiants (12) dans la filière Digital, Technology and Public Policy, car elle vient d'être lancée. Mais à en croire les inscriptions en PI, cette filière bénéficie de beaucoup d'intérêt.

Hugo LABART-MANNEVILLE

S'il n'y a plus d'interventions, je vous propose de passer au point suivant, avec une présentation de Benjamin GIAMI sur la question de la modernisation de la PrepaConcours.

II. PROJET DE MODERNISATION DE LA PREPA CONCOURS

a) Exposé

Benjamin GIAMI

La PrépaConcours doit répondre aux nouvelles attentes des concours de la haute fonction publique, notamment de leur modernisation. Aujourd'hui, la PrépaConcours compte près de 600 étudiants, dont la moitié sont en 2^{ème} année de master (contre 250 au début des années 2010).

Nous préparons 13 concours de la fonction publique française.

Nous avons environ 60 enseignements, répartis en 28 semaines. Nous avons 2 semaines consacrées à la méthodologie, 2 semaines de concours blanc, 15 samedis de galops d'essai, des oraux blancs pour les admissibles au concours et des coachings destinés aux diplômés de Sciences Po.

En ce qui concerne les enseignements, nous avons des directions d'études et des conférences associées. Nous avons beaucoup de redites, des redondances. Et nous avons des conférences qui aujourd'hui s'apparentent beaucoup à des cours magistraux. Il y a donc un certain problème de lisibilité pour les étudiants qui parfois se sentent perdus. Nous allons avoir par exemple des étudiants qui vont vouloir s'inscrire à tous les enseignements (pour ne pas perdre certains cours ou pour avoir accès à tous les supports de cours en ligne) et il n'y a pas de parcours fléché pour aider les étudiants à suivre certains enseignements les préparant à certains concours. Qu'est-ce que cela va donner ? Nous allons avoir un certain nombre d'étudiants qui vont avoir l'impression de se noyer au milieu de tous ces enseignements. En conséquence, nous avons également une équipe pédagogique qui ne s'arrête jamais, qui a parfois des difficultés de gestion quotidienne de tous ces enseignements, pour aider tous ces élèves et préparer tous ces entraînements.

Nous essayons de coordonner comme faire se peut, mais avec un certain déficit dans la coordination, notamment dans la coordination avec les enseignements de master. Certes, nos résultats aux concours sont très bons - nous avons même progressé dans certains concours ces dernières années. Chaque année, nous plaçons environ 120 étudiants dans les concours de la haute fonction publique. Le ratio de 120 étudiants sur 600 qui préparent les concours est plutôt un bon chiffre. Néanmoins, nous remarquons que la moitié des admis sont des étudiants de 2^{ème} année de master, qui ont certes suivi certains cours de prépa, mais qui ont surtout pu profiter des entraînements de la PrépaConcours. Je rappelle à cet effet que les étudiants de 2^{ème} année de master sont tolérés, ne paient pas de droits de scolarité supplémentaires, bénéficient des enseignements et des entraînements écrits et oraux. Quant aux diplômés, ils paient des droits de scolarité, qui sont les droits de scolarité du collège universitaire. Quant aux non Sciences Po, ils ne peuvent pas avoir accès à la PrépaConcours depuis 1996.

Il y a un an et demi, une troisième assistante a été recrutée pour répondre aux besoins urgents de la PrépaConcours, car nous avons de plus en plus d'inscrits, de plus en plus d'entraînements et de plus en plus d'enseignements pour répondre justement à ces nombreux besoins.

Face à ces difficultés de gestion - notamment les redondances dans les enseignements, les problèmes de lisibilité des enseignements pour les étudiants, nous avons demandé à un groupe de réflexion de préparer un rapport présentant un cadre de réforme de la PrépaConcours, aujourd'hui malheureusement trop calée sur les enseignements de la Prép'ENA et pas assez sur les autres concours. Ce groupe de travail, composé d'enseignants et de membres de l'administration de Sciences Po, s'est réuni à plusieurs reprises pour rédiger le présent rapport que l'on vous a remis, afin de rendre une PrépaConcours plus lisible, plus cohérente et plus efficace.

Yann ALGAN

Je vais vous communiquer les grandes orientations de réforme que nous préconisons. Je vous propose de les décliner en 3 temps : l'admission des étudiants et la certification, la nouvelle organisation de la scolarité, le modèle économique.

En ce qui concerne l'admission et la certification, la PrépaConcours restera naturellement ouverte aux étudiants en 2^{ème} année de master et à l'ensemble des diplômés de Sciences Po. Nous envisageons cependant d'ouvrir également la PrépaConcours à un petit nombre d'extérieurs, sélectionnés à partir d'épreuves en droit comme en économie. Il est pour nous essentiel de beaucoup mieux accompagner les étudiants de Sciences Po qui veulent se lancer dans cette formidable aventure de la préparation aux

concours, qui est aussi une aventure extrêmement exigeante. Nous avons eu beaucoup de retours de la part de l'ensemble des étudiants que nous avons rencontrés sur le côté un peu solitaire de la préparation. À chaque phase d'admission, nous allons proposer à l'ensemble des étudiants, en particulier les étudiants de master, des points d'information réguliers sur les carrières que vous offrent ces différents concours, afin de tenter de mieux dessiner avec vous, toujours dans un objectif de professionnalisation, le parcours idéal, le parcours qui répond le plus à vos attentes. Il n'est pas rare que vous découvriez tout d'un coup les fonctions du secteur public, même pas à la fin de la PrépaConcours, mais au moment des résultats de l'ENA. Nous allons essayer de faire les choses en amont, en organisant des points très réguliers avec l'ensemble des professionnels.

Nous organiserons aussi des points d'information sur ce qu'exige la PrépaConcours en termes de niveau. Si l'ensemble des étudiants de master peuvent y avoir accès, nous demanderons quand même une lettre de motivation à chacun pour que vous puissiez vous-mêmes avoir un temps de réflexion sur votre parcours. Nous essaierons aussi de rencontrer les étudiants qui sont le plus en fragilité potentiellement pour pouvoir réussir les concours afin de garantir un accompagnement plus individualisé.

La PrépaConcours restera aussi ouverte aux diplômés de Sciences Po qui veulent faire une 6^{ème} année, quel que soit leur master et leur école d'origine.

En revanche, nous proposons pour les étudiants en 7^{ème} année, qui lorsqu'ils étaient en 6^{ème} année sont rentrés en PrépaConcours, qui n'ont pas réussi les concours (cela arrive à tout le monde, de glorieux anciens ont été reçus au bout de la 3^{ème} fois !) et qui se réinscrivent, d'avoir une étude très fine de leur motivation, visant notamment à évaluer leur degré d'investissement en 6^{ème} année. Cela pour une bonne et simple raison : nous sommes très heureux d'avoir chaque année 120 étudiants qui réussissent brillamment les différents concours, mais la PrépaConcours, c'est 600 étudiants et notre priorité est donc aussi de nous intéresser aux étudiants qui n'arrivent pas à avoir ces concours au bout de 3 ou 4 tentatives, qui sont en situation d'échec, qui ne se préparent pas à leur insertion sur le marché du travail. Si, effectivement, ces étudiants ont de vraies difficultés, surtout n'ont pas suivi la prépa de manière assidue et n'ont pas présenté les concours lors des précédentes années, nous nous réservons le droit de ne pas accepter, pour eux, pour leur bien, une nouvelle inscription automatique.

Enfin, nous proposons également d'avoir une certification, au bout d'une année de PrépaConcours. Cette demande est revenue de la part de nombreux étudiants, qui ont fait valoir que c'était une année extrêmement chronophage, qu'il était ensuite très difficile de valoriser sur le marché du travail, pour l'ensemble des recruteurs, privés ou publics, d'autant plus pour les étudiants qui finalement n'obtiennent pas le concours de leur choix. L'année de PrépaConcours donnera désormais lieu à une certification à partir du moment où les étudiants auront suivi un certain nombre d'épreuves, se seront en particulier présentés à l'ensemble des concours blancs.

Sur l'organisation de la scolarité, premier point très important, qui nous a été remonté par l'ensemble des étudiants : assurer une bien meilleure visibilité du parcours. Cela signifie notamment avoir à votre disposition un espace numérique unique sur lequel vous puissiez avoir l'ensemble de vos cours et répondre à l'exigence d'harmonisation de la PrépaConcours et des attendus pédagogiques par rapport à ce que l'on fait dans l'ensemble des autres écoles. Pour le moment, les étudiants ne peuvent pas évaluer leur enseignant. Il n'y a pas de charte pour les enseignants. Chaque enseignant peut vous donner ou non son syllabus. Cela va changer. Tous les enseignants devront mettre à disposition l'ensemble de leurs supports sous une forme harmonisée. Il y aura une charge d'évaluation des enseignements pour leur reproduction. Une charge d'évaluation, aussi, c'est un point qui nous a été remonté, sur leurs différentes fonctions. Certains d'entre vous sont un peu étonnés que les enseignants puissent enseigner dans la PrépaConcours de Sciences Po et dans des prépas privées que vous retrouvez pendant l'été, parce que certains d'entre vous suivent aussi une prépa privée. Si les fonctions sont un peu contradictoires, en particulier si les enseignants ne se rendent pas suffisamment disponibles pour notre prépa concours, parce qu'ils sont en train d'enseigner en parallèle, nous nous réservons le droit de considérer que le contrat est rompu et de ne pas les renouveler.

Nous proposons aussi une charte pour les étudiants. C'est une remontée assez courante des étudiants que de faire un sentiment de frustration sur l'absence d'esprit prépa, d'esprit « cohorte ». Il est de toute façon très difficile d'engager cela dans des cohortes de 600. Il y aura une demande d'assiduité, non pas d'assiduité en cours, mais d'assiduité en particulier aux concours blancs. On vous donne des

services coûteux en termes de coaching et de préparation aux oraux. Il faut que vous suiviez ces préparations.

La deuxième question importante dans l'organisation de la scolarité a été l'organisation du parcours. J'aimerais ici développer trois points. Visualisez la situation. Il commence à faire beau. On est début juillet. Vous êtes un étudiant qui n'a pas encore commencé sa prépa. Nous ouvrons un SAS d'entrée à partir de cet été, où vous avez à votre disposition l'ensemble des supports de cours fondamentaux du master sous forme de E-cours. Vous savez, on n'insistera jamais suffisamment dessus, que la meilleure préparation aux concours reste le master. Et beaucoup de nos étudiants, d'ailleurs, ne suivent même pas les directions d'études ou les conférences de méthodes de la prépa lors de leur deuxième année de master et réussissent très bien. Nous allons encore renforcer cette préparation dans le cadre de notre master.

Il y a beaucoup d'étudiants qui viennent dans la PrépaConcours (des extérieurs demain, des étudiants venant d'autres masters, de la recherche) qui doivent récupérer un niveau de connaissances fondamentales. Ils auront donc accès à ce SAS d'entrée. Bien sûr, une espèce de Summer School de ce type ne sera peut-être pas suffisante pour tous. Nous laisserons donc la possibilité à ces étudiants de suivre ensuite, en présentiel, pendant l'année, des cours fondamentaux.

La scolarité commence en septembre, en présentiel. Nous proposons, au cours de cette scolarité, d'avoir une bien meilleure articulation entre les directions d'études et les conférences de méthode. Pour le moment, vous faites face à deux difficultés : l'absence d'articulation véritable entre les grands cours de master et les grands cours de direction d'étude de la prépa concours où, souvent, vous avez des redites. Nous allons travailler à une transformation des directions d'études véritablement enrichies, qui ne sont pas là pour vous répéter les questions européennes, du droit public, mais pour essayer de contextualiser, de problématiser et de répondre à chaque fois à des questions d'actualité renouvelées chaque année. Je précise qu'une direction d'études correspond à de grands cours magistraux. Jusqu'à maintenant, vous ne faisiez pas vraiment la différence. Je vous l'avoue, personne ne la connaissait, parce que d'une certaine façon il n'y avait même pas de différence entre ces grands cours et les cours de méthodologie. Les cours de méthodologie sont des cours qui sont plus des conférences de méthode pour vraiment vous préparer aux concours, dans le faire, dans la méthode, dans l'exercice de dissertation, dans l'exercice de préparation à l'oral. Les directions d'études seront vraiment dans des cours fondamentaux enrichis, contextualisés, problématisés. Questions européennes ne reviendra pas sur le Traité européen ou sur la politique de défense avec ses grands principes, mais essaiera de le contextualiser (ex : quelle est la relation, à l'heure actuelle, de l'Europe avec le Proche-Orient ?). Les conférences de méthode quant à elles seront aussi un peu différentes par rapport à ce qui vous est proposé jusqu'à maintenant. Ce seront des conférences de méthode organisées un peu sur le principe de la Prépa ENM à l'École de droit : de vraies conférences de méthodologie, de classe inversée, où vous aurez l'ensemble des supports, que ce soit les cours fondamentaux de master ou des directions d'études en amont et vous passerez votre temps de conférence de méthode à de la méthodologie, afin de vous préparer véritablement au concours. Je signale juste un point : les étudiants du master qui seront donc dans la filière Administration publique auront eux aussi des conférences de méthode associées aux grands cours, dans l'objectif d'une préparation aux concours. Je dis cela parce que jusqu'à maintenant, les étudiants de M2 sont toujours dans une espèce de schizophrénie de devoir suivre une conférence de méthode associée à leurs grands cours de préparation en s'essouffant à chercher une conférence de méthode supplémentaire en PrépaConcours pour pouvoir les préparer à la méthodologie. Maintenant, tout sera réuni dans le cadre de votre master pour ces conférences de méthode.

Troisième point s'agissant de l'organisation de la scolarité, cela a déjà été souligné, nous allons essayer de vraiment préparer à l'ensemble des concours. La PrépaConcours n'est pas la Prép'Ena. Elle prépare à 13 concours. Mais nous allons essayer de renforcer cet objectif, en particulier en développant des conférences de méthodes beaucoup plus adaptées à chacun des concours. Cela veut dire deux choses.

Vous aurez à votre entrée un parcours beaucoup plus individualisé pour savoir, en fonction de votre objectif, quel doit être le parcours idéal à suivre. Vous aurez ensuite des conférences de méthode adaptées à chacun des concours. Dans le cadre de l'INET, par exemple, vous aurez des conférences de méthode plus adaptées, par exemple sur le droit public local, les finances publiques locales, etc. Et on vous propose aussi un calendrier un peu plus glissant, les concours ne tombant pas tous au même

moment. Enfin, vous aurez aussi une personnalisation, une préparation à l'oral beaucoup plus importante, qui commencera dès le mois de janvier. On prépare beaucoup plus en amont qu'au moment des résultats de l'épreuve d'admissibilité. Et on vous propose aussi une prépa d'été. Plutôt que de vous ruiner à la prépa Saint-Germain, vous pourrez vous préparer de manière plus qualitative, avec encore des exercices d'entraînement à distance.

Je conclus rapidement sur la question du modèle économique. Nous souhaiterions insister sur un point. Sciences Po réalise un effort très important d'investissement pour cette prépa. Notre objectif n'est pas un objectif de rentabilité. Cette prépa ne deviendra jamais rentable. Nous voulons vraiment démocratiser l'accès à la haute fonction publique et nous maintiendrons cet objectif. Le seul problème est que l'on est dans une situation de péril en termes de soutenabilité de cette prépa. À l'heure actuelle, nous avons des dépenses de l'ordre de 1,8 million d'euros et des recettes évaluées à 600 000 euros. Nous avons des déficits chroniques de plus de 1 million d'euros. Ces déficits viennent surtout du développement des services auprès de nos étudiants de M2. Ce qui était du rôle de l'exception jusqu'à maintenant, le fait que l'on tolérât que les étudiants de M2 puissent suivre nos cours de prépa, est devenu la règle. Nous avons eu une augmentation de 53 % des effectifs en seulement quatre ans et une augmentation du coût de 42 %. Nous avons dû recruter une assistante pédagogique supplémentaire. Nous avons dû développer des conférences de méthode supplémentaires. Et en plus, nous vous proposons une prépa renouvelée.

Pour pouvoir faire face à ces objectifs, il nous semble important que les étudiants de M2, pour avoir accès à un service, paient une partie du coût. Il n'est pas question de l'intégralité du coût. Le coût moyen d'un étudiant de M2 dans la PrépaConcours est de l'ordre de 3 200 euros. Nous proposons que les étudiants prennent à charge la moitié (1 500 euros) et que Sciences Po assume l'autre partie. En plus, on maintiendrait le barème actuel pour les diplômés. Pour les M2, on proposerait un tarif forfaitaire de 1 500 euros en insistant sur deux points. L'ensemble des boursiers seront totalement exonérés des droits d'inscription (qu'ils soient en M2 ou en PrépaConcours diplômés). Le second point a trait au calendrier. Cette réforme de la PrépaConcours semble essentielle pour répondre aux attentes des étudiants. Nous avons eu de nombreuses remontées en ce sens. D'une certaine façon, il était vraiment temps que l'on se penche sur cette question. Cela étant dit, nous ne comptons pas faire passer cette réforme, qu'elle devienne effective, dès l'année prochaine, pour la bonne et simple raison que nombre d'entre vous étudiants êtes inscrits sur un contrat qui était celui d'absence de frais d'inscription pour les masters sur une organisation de la scolarité un peu différente. Nous avons pensé faire voter aujourd'hui cette réforme, en se disant qu'elle deviendrait effective après le passage devant les deux conseils, qu'à partir du mois de mars on pourrait l'annoncer aux étudiants pour que nos étudiants qui rentrent en master puissent en bénéficier en 2018. Malheureusement, on n'a une séance consultative aujourd'hui. Cela signifie que cette réforme ne deviendra effective qu'en 2019.

Je vous laisse la parole.

b) Questions et observations

Maxime GABORIT

Je souhaiterais revenir sur les frais d'inscription. Je pense que vous vous y attendiez...

Yann ALGAN

Pas du tout ! Je pensais n'avoir que des questions de fond sur l'organisation...

Maxime GABORIT

Nous allons les aborder ensuite. Étant donné que vous concluez sur les frais d'inscription, je commence par ce sujet.

Vous nous avez présenté un barème simplifié. On a essayé de l'analyser très rapidement, avec une note que vous avez normalement sur votre table ou avez reçue par mail. Il y a quelque chose qui ne nous va pas du tout sur ce barème. Vous augmentez massivement les frais d'inscription pour les tranches les plus faibles, notamment la première tranche, avec une augmentation de 370 %, puis de 178,33 %. Ce sont des augmentations extrêmement importantes pour des foyers qui n'ont pas forcément les moyens de payer autant de frais d'inscription. Du coup, nous avons essayé de proposer

un nouveau barème, qui certes donne moins de recettes, mais qui permettrait à tous les étudiants de pouvoir participer à la prépa sans augmentation massive des frais d'inscription pour certaines tranches. Nous aimerions bien, d'ailleurs, que les élus donnent leur avis sur cette proposition pour que l'on puisse en discuter.

Le deuxième point, vous l'avez évoqué à la fin, porte sur le forfait pour les masters établi à 1 500 euros. Cette mesure nous semble dangereuse, notamment parce que les M2, si on reste dans la configuration actuelle, sont un semestre en stage. Du coup, ils suivraient les cours de la prépa seulement sur un semestre. Ce serait plus d'un SMIC à payer pour un semestre de cours. Cela nous semble socialement discriminant.

Voilà les raisons pour lesquelles nous sommes opposés à la manière dont vous présentez aujourd'hui la réforme des frais d'inscription pour la PrépaConcours qui nous semble discriminante socialement.

Nicolas GUERRERO

Je voulais d'abord vous remercier pour la clarté de l'intervention. Je tenais aussi à féliciter l'ensemble des équipes dont je connais la grande implication et le grand professionnalisme. Ils sont confrontés en permanence à des gestions importantes de nombre de copies et d'intervenants. Je sais que ce sont des conditions parfois un peu difficiles.

Un premier point sur la certification que vous évoquiez de la première année. Cela me paraît effectivement une très bonne idée. D'abord pour ceux des étudiants qui malheureusement ne seraient pas admis à un concours et qui ensuite se retrouveraient sur le marché du travail, en situation de devoir justifier leur année, qui seraient heureux effectivement de pouvoir bénéficier d'une attestation officielle de Sciences Po disant que pendant un an ils ont été assidus dans le cadre des cours. Cela me paraît une évolution très saine, particulièrement bienvenue pour éviter ce trou dans le CV qui peut être difficile à justifier.

Deuxième point : l'harmonisation des supports d'enseignement. Cela me paraît également une excellente idée. Effectivement, pour un étudiant qui a payé une somme plus ou moins importante, s'il a, entre un cours de 8 heures et le cours de 10 heures, d'un côté 600 pages et de l'autre 6 pages, la situation me paraît un peu délicate. Je crois donc que c'est une excellente évolution et je pense qu'elle doit être tout à fait accompagnée.

En ce qui concerne la prépa d'été, je trouve également que cette proposition est très saine. Si j'ai bien compris, sans être spécialiste (je parle évidemment sous le contrôle de ceux qui le sont bien davantage que moi), il y a aujourd'hui un certain nombre d'acteurs sur le marché qui sont très présents et qui captent un marché par rapport auquel Sciences Po était extérieur jusqu'à présent. À partir du moment où Sciences Po est présent pendant l'année, hormis les problématiques d'ordre logistique ou organisationnel, il me paraît sain que Sciences Po soit présent également sur cette période-là. Cela ne fera pas la joie des acteurs actuels, mais finalement tant mieux puisque ça sert les intérêts de Sciences Po.

Enfin, s'agissant de la question des ressources financières, vous avez évoqué, Monsieur le Doyen, l'équation économique actuelle. Il va de soi qu'il ne me semble pas envisageable une seconde de pouvoir continuer avec un modèle économique comme celui que vous évoquez : 600 000 euros de recettes, 1 800 000 euros de dépenses, soit un déficit chronique de 1 million d'euros. Cette soutenabilité n'est pas envisageable. Il me semble, dès lors, comme vous le disiez, que les étudiants de M2, qui étaient tolérés et qui viennent aujourd'hui de manière totalement régulière bénéficient finalement d'un service, qu'ils doivent être mis à contribution, parce qu'il me semble assez sain que ceux qui bénéficient d'un service doivent payer pour ce service, dans des proportions à déterminer, et que ceux qui ne bénéficient pas de ce service ne doivent pas payer. Parce qu'à défaut, ce sont indirectement les étudiants de master qui ne vont pas aux cours qui paient indirectement pour ceux qui, de fait, y vont ou y vont davantage. Il me semble donc qu'effectivement une des voies à explorer est la contribution des étudiants de master qui assistent au cours et qui participent aux concours blancs. Est-ce que c'est la seule voie ? Probablement pas. Il faut sans doute réfléchir à d'autres pistes. En tout cas, il est certain que le modèle économique doit être revu. On ne peut pas rester avec un déficit annuel de 1 million d'euros par an.

Enfin, vous évoquiez les dispositifs d'aide. Je sais que Sciences Po fait beaucoup. Il conviendrait peut-être de mettre un peu l'accent sur l'information auprès des étudiants, sur les dispositifs d'aide sociale existants, notamment en termes de logement et d'accompagnement professionnel. Je sais qu'ils

existent, mais je ne suis pas certain que l'ensemble des étudiants soient bien informés. Peut-être que cela vient de leur part. Mais je pense qu'il est important aussi de notre part de multiplier les relations d'information, afin que les étudiants soient pleinement informés de la nature des dispositifs existants. Mais encore une fois bravo pour ce travail qui, je pense, pose les bases d'une réforme de qualité.

Victor RENAUDIER

J'ai une question à propos de l'admission d'étudiants extérieurs à la prépa. Est-ce pour des raisons budgétaires ?

Sebastian ENNING

Je voulais d'abord aussi rejoindre mes collègues d'UNEF en ce qui concerne les frais de scolarité. Concernant l'admission des étudiants, vous dites que la PrépaConcours restera pleinement ouverte aux étudiants de deuxième année de master à Sciences Po ainsi qu'aux étudiants diplômés de Sciences Po. Vous expliquez que « Sciences Po analysera les éléments relatifs à leurs parcours (relevés de notes) ». Pouvez-vous en dire un peu plus les critères d'admission, notamment pour les étudiants de l'étranger ?

Céline BENTZ

Comme nous avons eu déjà l'occasion d'en discuter la semaine passée lors d'une rencontre, nous nous félicitons des grandes orientations qu'entend prendre la PrépaConcours, qui semble vraiment aller dans le sens d'une meilleure préparation des étudiants. Toutefois, comme l'UNEF, on s'interroge un petit peu sur le modèle économique. La grande pierre d'achoppement, notamment, concerne ce forfait de 1 500 euros que devraient payer les étudiants en M2, dans la mesure où on perçoit cela comme une double peine pour ces étudiants qui s'acquittent déjà de frais de scolarité dans le cadre de leur Master, qui peuvent aller jusqu'à 14 000 euros pour les paliers les plus élevés. En cela, on s'interroge sur la possibilité d'explorer d'autres modes de financement.

Pour le reste, nous vous remercions pour les précisions que vous avez pu nous apporter. Nous encourageons les orientations que la PrépaConcours entend prendre.

Gessica JEAN

Mes questions portent sur l'organisationnel.

Sur la prépa d'été, il est indiqué qu'on devrait préparer systématiquement les étudiants aux épreuves orales, bien avant l'admissibilité. Ma question est la suivante : pour combien d'étudiants ? Parce qu'ils sont déjà assez nombreux et pendant l'été, ça aurait aussi un impact sur la fermeture des locaux. La question se pose également en termes d'assistantes pédagogiques. Doivent-elles être sur place ? Il serait peut-être envisageable d'embaucher une quatrième assistante...

J'ai une question sur les étudiants extérieurs. Vous avez indiqué que ça allait être un petit nombre. Combien seront-ils ? Sur quels critères rentreront-ils à Sciences Po ? Qui prendra en charge la procédure d'admission ? Est-ce que ce sera le service des admissions ou le service de la prépa ?

Il faut savoir aussi que nous avons de gros problèmes en termes de gestion des salles. Dans la mesure où il y a déjà aujourd'hui 580 étudiants en prépa, si nous devons ouvrir à l'étranger, mais également multiplier les préparations à des étudiants qui ne seraient pas admissibles, je crains que l'on ait un gros problème à ce niveau-là.

Je me pose aussi une question en termes de gestion. Il est indiqué que les étudiants devront fournir une lettre de motivation. Je voulais savoir par qui elles sont analysées. Est-ce que c'est aussi au niveau de la prépa ou au niveau du service des admissions ?

Yann ALGAN

Merci mille fois pour vos retours à tous. Je vous remercie au nom de l'ensemble des équipes de la prépa. Certains des membres du groupe de travail sont avec nous.

Je vous propose de répondre à quelques questions sur l'organisation. Je passerai ensuite aux frais de scolarité.

J'aimerais tout d'abord répondre aux questions de Gessica JEAN sur l'organisation. Effectivement, s'il y a des charges supplémentaires, on explorera le fait d'avoir des ressources supplémentaires. On a déjà un vacataire supplémentaire.

Sur la prépa d'été et la procédure d'admission, on va normaliser le process afin que les choses se fassent plus au niveau central d'admission. Sur la prépa d'été en elle-même, il s'agit vraiment plus de s'entraîner à distance sous forme de galop d'essai, dans une relation directe, plus avec les enseignants indirectement. À chaque fois qu'il y aura une charge supplémentaire, on explorera la façon de ne pas augmenter la charge de travail de l'équipe existante. C'est un point crucial.

Sana de COURCELLES

Il y a aussi une balance entre l'actuelle situation qui nécessite un travail administratif extrêmement lourd, fastidieux et redondant auprès des étudiants, des enseignants, avec un recours quasi inexistant aux plateformes numériques et aux outils numériques. On espère, c'est un aspect que l'on est en train d'explorer dans le détail d'un point de vue méthodologique et organisationnel, faire en sorte d'obtenir une bonne balance entre une amélioration de la situation pour les étudiants, mais aussi pour l'équipe administrative.

Yann ALGAN

Sur la question de l'admission des extérieurs, je vous rassure, on ne va pas recruter ou s'ouvrir à l'extérieur, juste pour pouvoir renflouer la prépa. Il s'agit de petits flux initialement. Nous voulons juste s'ouvrir à l'extérieur, parce qu'il est extrêmement important d'oxygéner la PrépaConcours, en organisant la rencontre de multiples talents. Il n'y a aucune raison de se priver de tous les talents de France et de Navarre, de la même façon qu'au niveau du Collège et des masters, Sciences Po s'est ouvert à des procédures internationales ou à des procédures nationales. Nous partons pour le moment sur un recrutement relativement limité d'une quarantaine – cinquantaine d'étudiants, s'il y a un intérêt. Encore faut-il qu'il y ait une demande de la part des étudiants. Et les critères de sélection se feront un peu sur le mode des autres prépas. La Prépa Paris I, par exemple, fait un examen en droit et en économie. Ils seront donc évalués à des niveaux exactement équivalents à ceux de nos étudiants de Sciences Po.

Je vous propose que l'on aborde la question des frais de scolarité. Tout d'abord, nous avons effectivement, dans les discussions initiales, envisagé sur la partie diplômés (je parle ici des 6^{ème} année, des personnes qui sont en PrépaConcours, je ne parle pas des M2) deux types de barèmes : un barème simplifié, le barème actuel du Collège universitaire. Et je vous remercie vraiment d'avoir préparé cette note. Nous-mêmes, nous avons fait ce type de calcul. Vous avez raison, le barème simplifié qui consiste à commencer directement à 1 500 euros pénalise les étudiants les moins favorisés. C'est pourquoi nous proposons de rester sur le barème actuel du Collège universitaire. On remarque déjà que la PrépaConcours est assez exceptionnelle, parce qu'elle n'a pas le barème des masters, ce qui est déjà assez étonnant. On pourrait compter sur des tarifications plus importantes à ce niveau-là. On maintiendrait le barème du Collège qui est effectivement très redistributeur, en particulier pour les tranches que vous avez mentionnées, pour les tranches à 320 et à 550 euros. En termes de redistribution, pour le moment 30 % des étudiants sont boursiers, ne paient aucun frais de scolarité. Ensuite, vous avez à peu près 17 % qui sont sur les premières tranches à 350 euros. La moitié des étudiants sont en dessous de la tarification de 3 280 euros. Maintenant, vous avez des étudiants qui sont sur des barèmes supérieurs, mais cela a toujours été une volonté de Sciences Po d'avoir des barèmes progressifs et des barèmes extrêmement redistributifs. C'est pour cela que nous proposons de maintenir ce barème.

En ce qui concerne les M2, je pense que l'on doit vraiment avoir une discussion sereine. Il y a une justification. La justification est que cette PrépaConcours est une vraie préparation. C'est un service différent de celui du master. Le master vous prépare à l'ensemble des métiers, vous prépare très bien aussi, potentiellement, à la PrépaConcours. Pour ceux qui ne voudront pas suivre la PrépaConcours en plus, vous pourrez très bien vous préparer. C'est ce qui se passe à l'heure actuelle. Mais si vous voulez un service supplémentaire, c'est un service de Prépa. Et à tout service, il y a un coût. De la même façon, la Prépa ENM a fait payer ce coût aux étudiants qui voulaient y avoir accès. Pour le moment, c'était du régime dérogatoire. Le fait que ce soit devenu la règle nous conduit à de vrais problèmes de soutenabilité. On peut ne plus être en mesure de vous ouvrir ce service à terme. On va explorer différentes possibilités. La première, qui est très importante, est que c'est quand même un système de bourse. On maintient l'exonération totale des droits pour l'ensemble des boursiers. On va bien sûr faire énormément de communication sur l'ensemble des aides supplémentaires. Mais ensuite, si les

étudiants de M2 qui veulent avoir un service supplémentaire ne paient pas une partie de ce service, il n'y a rien à faire, ce sont d'autres étudiants de Sciences Po qui paieront pour vous. Il faut que vous ayez vraiment conscience de cela.

Je termine sur le niveau de tarification. On peut bien sûr avoir une discussion sur le niveau de tarification. On comprend qu'il est élevé. Il est élevé, mais il ne représente que la moitié du coût d'un étudiant de M2 à l'heure actuelle dans la PrépaConcours. Premièrement, vous avez accès à énormément de nouveaux services dans cette prépa avec cette réforme. Vous avez non seulement cette direction d'études, mais aussi les directions d'études numérisées pour pouvoir continuer à les suivre au moment du second semestre pour ceux qui sont en stage. Vous avez accès à l'ensemble des préparations aux oraux, ce que vous n'aviez pas avant. Vous avez accès à un ensemble de coachs. Vous avez également accès à l'ensemble des galops d'essai le samedi. Et je rappelle que vous limitez généralement les stages à 14 semaines lorsque vous préparez les concours, pour pouvoir après véritablement continuer à préparer. Beaucoup d'entre vous continuent à les préparer en allant des prépas privées à la fin de l'été, qui sont plus chères et de moins bonne qualité. Dans ce cadre de la réforme, on vous propose même, à la limite, une réduction en vous disant : vous continuerez à être accompagnés tout au long de cette phase, avec un forfait qui couvre l'ensemble des frais tout au long de la scolarité.

Encore une fois, on ne le fait pas de gaîté de cœur, on comprend très bien vos interrogations. Le seul point, c'est de dire que c'est un service supplémentaire, différent des masters. Vous n'êtes pas obligés de prendre ce service. Les étudiants qui ne prendront pas ce service seront quand même très bien formés aux concours. Mais ceux qui veulent avoir accès à ce service doivent en payer une partie. Science Po prendra l'autre partie. Parce que si ce n'est pas les étudiants qui bénéficient de ce service, qui en paient le prix, ce sont de toute façon les autres étudiants Sciences Po. Et il faudra alors que l'on explique à nos étudiants de l'École de journalisme, de l'École de management et de l'innovation, etc., qu'ils doivent aussi payer un peu pour vous.

Myrtille PUISEUX

Pour continuer sur les questions budgétaires, est-ce qu'il serait possible d'avoir accès à un bilan des dépenses et des recettes ? Dans le cadre de la réforme, peut-on avoir les données chiffrées du nombre d'enseignants embauchés et des dépenses engendrées (à la fois pour le corps enseignant et pour le développement numérique) ? On souhaiterait enfin disposer des chiffres détaillés des taux de réussite, en distinguant ceux à l'issue du master pour les concours et ceux à l'issue de la Prépa. Enfin, quant aux moyens humains, on appuie la demande d'embauche de nouveaux personnels. On a eu des remontées d'étudiants, selon lesquelles les délais de réponse sont assez longs, ce qui peut devenir pénalisant. Un recrutement est-il prévu dans le cadre de l'ouverture du concours aux étudiants extérieurs ?

Fanny CHEVALIER

J'ai juste une question sur l'admission en 7^{ème} année. Vous précisez dans le rapport qu'il faudra prouver que l'on a été assidu dans le cadre de la préparation. Mais on voulait vous demander si vous concevez la possibilité d'une dérogation en cas d'une maladie, d'un décès dans la famille. On a également une question sur l'orientation professionnelle. Vous avez dit qu'il y avait une certification pour les étudiants qui ont suivi un an de prépa et qui n'ont pas été admis. Y a-t-il un suivi de ces étudiants sur leur orientation professionnelle ?

Pauline PANNIER

Je dois dire que je partage ce qui a été dit concernant le travail réalisé par l'administration de Sciences Po. Je le partage d'autant plus que j'ai coordonné pendant 2 ans la classe préparatoire intégrée de l'ENA. Je connais donc assez bien ce secteur, outre le fait que j'y suis passée moi-même.

Peut-être, deux éléments complémentaires qui vont dans le sens et appuient un certain nombre d'éléments évoqués.

Dans le cadre du risque de perte de compétitivité de Sciences Po en matière de préparation des concours, je crois vraiment que l'enjeu central est l'accompagnement des étudiants, notamment un suivi assez consistant des étudiants dans le cadre des conférences de méthode. J'ai entendu qu'il n'était pas question à ce stade d'imposer l'obligation d'assiduité en conférence de méthode. Je dois

dire que ce choix m'étonne, car je pense que l'obligation d'assiduité en conférence de méthode quand on prépare un concours, c'est juste indispensable pour avoir de bonnes conditions de réussite. La méthodologie, c'est la clé absolue de la réussite des concours administratifs.

Deuxième chose qui va dans le même sens : la difficulté de la préparation des concours, c'est de comprendre en tant qu'étudiant et de faire comprendre aux étudiants que plus de sources, plus de cours, ce n'est pas du tout une clé pour réussir les concours. On se perd dans trop d'informations, trop de cours. Au final, on se retrouve trois semaines avant le concours avec 3 000 pages de fiches que l'on est complètement incapables d'assimiler. De ce point de vue, la multiplication des offres supplémentaires (numériques, Prépa Saint-Germain, etc.) n'améliore en réalité pas du tout la capacité des étudiants à préparer les concours.

Je crois que cette question est assez liée à celle du tarif, notamment de la tarification des étudiants qui sont en M2. Il a été très bien dit que la PrépaConcours, pour les étudiants issus du M2 Administration publique, n'était pas une condition nécessaire de réussite. En même temps, il n'est pas illégitime que ces étudiants contribuent financièrement. J'adhère, en ce qui me concerne, totalement à ce qui a été dit sur le thème : « Si ce n'est pas eux, ce seront d'autres, il est donc normal qu'ils contribuent ». Je n'ai donc pas véritablement de difficulté sur la logique. La seule question que je me pose à cet égard est plutôt celle de savoir si une modulation du montant ne serait pas possible. Pourquoi avoir retenu un barème unique pour tous les étudiants, plutôt que de réfléchir à un barème un petit peu modulé, peut-être là aussi avec des tranches simplifiées plutôt qu'un barème complètement uniforme.

Gessica JEAN

Je m'interroge sur la possibilité d'ouvrir les cours du master à la prépa, dans la mesure où les inscriptions pédagogiques sont en juillet pour une rentrée en septembre et sauf erreur de ma part pour la prépa c'est septembre pour une rentrée en octobre. Je ne vois pas la possibilité d'éventuellement leur réserver des places (en l'état, il n'y en a pas). À moins de revoir le calendrier de la prépa, l'ouverture de ces cours me paraît compliquée.

Hugo LABART-MANNEVILLE

J'ai pour ma part une remarque pour terminer ce tour d'interventions sur la question de la remise à niveau, notamment du fait de l'ouverture de la prépa aux étudiants qui ne viendraient pas de Sciences Po. Vous précisez dans le rapport votre projet de proposer en ligne pendant l'été des supports numériques afin que les étudiants qui ne viendraient pas de la filière Administration publique puissent se préparer. Ne pourrait-on pas aussi prévoir, partant de ce constat, des cours par niveau au sein de la PrépaConcours, pour justement prendre directement en compte la diversité des étudiants qui arrivent à la prépa et adapter les cours à leur niveau, pour que chacun puisse arriver à son rythme à l'objectif souhaité ?

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose, Monsieur ALGAN, de répondre à toutes ces interrogations.

Yann ALGAN

La remise à niveau est essentielle, non pas uniquement pour les extérieurs, également pour de nombreux étudiants qui ne viennent pas de la filière Administration publique. C'est une forte demande de dire que cette PrépaConcours concerne l'ensemble des étudiants de Sciences Po. On aura ces remises à niveau numériques. Maintenant, et c'est déjà le cas, on a effectivement des conférences de méthode de niveau un peu différent. On va essayer de continuer ainsi cet accompagnement des étudiants.

Je reviens sur les problématiques de prépa, sur les questions d'assiduité, on propose justement, pour que le master en lui-même devienne une préparation autonome, que l'ensemble des conférences de méthode de master soient de vraies conférences de méthodologie à la préparation du concours. Là, vous avez une assiduité. Donc là, l'assiduité sera obligatoire pour déjà plus de la moitié des étudiants. Pour les autres, on a eu de nombreuses remontées de la part des étudiants, comme quoi certains d'entre eux avaient des activités professionnelles en parallèle et qu'il était assez compliqué de maintenir cela.

Sur les questions des études de cas, sur les 7^{ème} année, bien sûr, s'il y a des cas de force majeure, un décès, nous ne sommes pas là pour pénaliser les étudiants. En revanche, nous voulons vraiment insister sur le fait qu'il n'y a pas de réinscription automatique, en particulier pour des étudiants qui

sont en situation d'échec, qui ont besoin d'être accompagnés pour leur insertion. Il y aura ici un vrai accompagnement sur cette question.

Sana de COURCELLES

Je vais compléter ce que vient de dire Yann ALGAN.

C'est très important pour nous, c'est lié à toutes les auditions que l'on a eues au moment du groupe de travail, que de dire que cet exercice de préparation est un exercice extrêmement complexe, extrêmement engageant et que l'on n'est pas certain que l'ensemble des étudiants qui entrent dans la PrépaConcours et qui en sortent ont totalement conscience de la force de cet engagement. L'idée d'avoir une lettre de motivation au niveau de l'entrée dans la Prépa ne vise pas tant à filtrer les étudiants qu'à les mettre dans une situation correspondant à un acte d'engagement. Il en va de même pour la sortie. Il y a un besoin d'accompagnement des étudiants. On a parlé de ceux qui ont échoué aux concours et qui cherchent, pour ainsi dire, à se « reconvertir ». C'est aussi important pour un certain nombre d'étudiants, qui est réduit, mais qui est réel, de pouvoir les accompagner aussi à la sortie. Cela ne concerne pas les personnes qui ont eu des problèmes familiaux ou de santé, bien évidemment.

Benjamin GIAMI

J'aimerais préciser que l'on a chaque année 450 à 480 étudiants qui vont se retrouver sans concours. Actuellement, on est justement en discussion avec le service Carrières de Sciences Po pour voir comment on peut trouver un référent, notamment au sein du service Carrières qui pourra travailler avec nous pour justement accompagner les étudiants, notamment les étudiants de la PrépaConcours et envisager avec eux un cadre de reconversion. On en aura beaucoup qui ont fait une année de prépa, voire deux années de prépa, qui vont arriver en entretien et dire : « Voilà, je n'ai pas eu les concours, donc je suis là... ». En général, cela ne marche pas vraiment. C'est pour cela que l'on va même imposer aux étudiants d'envisager d'autres voies possibles. On a des étudiants qui actuellement n'envisagent pas d'autres voies possibles. Pour eux, c'est le concours ou rien. Le fait est que l'on a maintenant des cas d'étudiants qui se retrouvent en 5^{ème} année de prépa et on ne peut pas leur refuser l'inscription. Ils auront tenté trois fois l'ENA, plusieurs fois la Banque de France, ils vont tenter l'EHESP par exemple. Il n'y aura aucune cohérence dans leurs choix. Aujourd'hui, on a beau essayer de leur dire que ce n'est peut-être pas la meilleure des voies. On ne peut pas leur refuser une inscription en PrépaConcours.

Yann ALGAN

Je conclus juste sur un mot. Je crois que c'est vraiment très important que l'on retienne le besoin et votre attente d'une vraie personnalisation et individualisation de votre parcours, quelles que soient les modalités, que ce soit l'insertion professionnelle, la remise à niveau, la préparation à certains concours. L'individualisation et la personnalisation dans une PrépaConcours de 600 étudiants, c'est un véritable défi. La Prépa Paris I compte uniquement 100-120 étudiants et sélectionne. On a fait le pari et on a cette exigence d'ouvrir la Prépa de façon automatique à l'ensemble des étudiants de Sciences Po et de masters. C'est un contrat que l'on a ensemble, lorsque vous venez à Sciences Po, certains d'entre vous veulent préparer ces concours et c'est normal que l'on vous ouvre cette possibilité, ce qui fait que l'on restera toujours avec des effectifs très importants, mais des effectifs très importants qui demandent en plus une personnalisation et une individualisation pour avoir la meilleure insertion possible, cela veut dire développer un service de qualité exceptionnel et développer nécessairement des ressources. Sciences Po a pris l'engagement de prendre en charge une partie des frais. Mais il est important aussi que les étudiants de M2 prennent conscience de ce service d'accompagnement, exactement comme dans les autres prépas, même à l'intérieur de Sciences Po, et assurent la prise en charge d'une partie de ces frais pour ne pas la reporter sur l'ensemble des autres étudiants.

Je vous propose que l'on continue les discussions sur ce point, mais voilà le message qu'il était pour nous important de porter.

Hugo LABART-MANNEVILLE

Merci beaucoup pour cet échange.

Sur la suite du CVEF, nous avons un changement d'ordre du jour du fait de l'heure. Le point d'étape sur notre futur campus parisien sera reporté à la prochaine réunion du CVEF. Nous allons passer tout de suite à un échange sur la section disciplinaire. Mme WOLL, je vous laisse la parole.

III. POINT D'ETAPE SUR NOTRE FUTUR CAMPUS PARISIEN

Ce point est ajourné.

IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Cornelia WOLL

Je vous prie de bien vouloir m'excuser car je vais devoir vous quitter pour faire cours dans 10 minutes. J'aimerais vous donner des informations sur deux procédures disciplinaires.

Premièrement, le Directeur Frédéric MION a saisi la Présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants, Dina WAKED, pour ouvrir une procédure contre une étudiante de l'École de droit, qui s'est rendue responsable de faits que l'on peut qualifier de harcèlement moral à l'encontre d'au moins une étudiante de sa formation, également potentiellement un professeur. Certains d'entre vous siègent dans cette section disciplinaire. Ils ont été contactés par la Présidente pour une procédure qui se déroulera dans les deux mois prochains.

Le second point d'information concerne l'actualité de l'ancienne section disciplinaire, la procédure ouverte contre une étudiante du Collège universitaire à Reims, Mme Amira JUMAA, qui a proféré sur des réseaux sociaux des propos à caractère antisémite, appelant au meurtre des juifs. Elle a été exclue de notre établissement au début de l'année 2016 par la section disciplinaire de notre institution. Elle a décidé de former appel, tout en contestant le caractère exécutoire de la sanction pendant cette procédure d'appel. Autrement dit, elle a demandé sa réintégration tant que l'appel est en cours. L'appel a été formé devant le CNESER qui est compétent pour juger sur le fond. La contestation du caractère exécutoire a d'abord été jugée en référé. Nous avons eu gain de cause. Mais nous avons dû justifier l'exclusion pendant la procédure d'appel, ce que le Directeur a fait par ce que l'on appelle une « mesure de police », qui lui réserve le droit d'exclure une étudiante lorsqu'il y a un trouble à l'ordre public de l'établissement. Nous avons perdu devant le Tribunal administratif de Paris sur le fond. Actuellement, nous avons trois mois pour reconsidérer notre position (jusqu'au 21 mars). Nous considérons, comme nous l'avons considéré dès la sanction initiale, qu'il y a un réel risque à réintégrer cette étudiante pendant la procédure d'appel, à la fois pour la bonne tenue des cours et les risques de troubles à l'ordre public de l'établissement, mais aussi du point de vue de l'image de l'institution. Cette affaire est extrêmement suivie. Nous avons d'ailleurs recueilli de nombreux témoignages de la part des professeurs et d'autres personnalités qui font partie des communautés de Sciences Po. Nous avons discuté de cette question devant le Conseil de l'Institut qui s'est réuni la semaine dernière pour recueillir les avis des uns et des autres sur la possibilité d'une intégration d'Amira JUMAA à la suite de ce jugement. J'ajoute qu'Amira JUMAA a fait l'objet d'une procédure pénale au terme de laquelle elle a été condamnée par le Tribunal correctionnel de Paris à payer 6000 euros. Il s'agit d'une somme considérable. Pour vous situer ce que fait le Tribunal correctionnel habituellement, ce montant est équivalent aux amendes d'Alain SORAL (entre 5 000 et 10 000 euros) condamné à plusieurs reprises pour avoir proféré des propos haineux.

Ce point vise à vous tenir informés de cette actualité, et également à écouter vos avis sur la possibilité d'intégrer Amira JUMAA à la suite de ce jugement.

Pauline PANNIER

Pas tellement de doutes là-dessus. A fortiori, de toute façon, une intégration en cours d'année ne serait pas possible. Actuellement, je crois que Sciences Po est en droit de dire que l'établissement ne peut pas réintégrer une étudiante alors que le second semestre a déjà commencé. La question se reposera en réalité en septembre, j'imagine.

Cornelia WOLL

Non, elle est vraiment d'actualité, parce que pour tout un tas de raisons, l'étudiante peut bénéficier des services de Sciences Po, y compris en cours de semestre. C'est donc une question d'actualité, pour le semestre de printemps.

Pauline PANNIER

Avec un jugement qui, sur le fond, est défavorable à Sciences Po, la position peut être difficile à tenir. Il faut voir si l'établissement est prêt à assumer les conséquences que cela pourrait avoir en termes de responsabilité, principalement. Amira JUMAA étant apparemment décidée à franchir toutes les étapes judiciaires possibles, la question se pose. Il faut raisonner en termes d'opportunités.

Cornelia WOLL

Je pense que la question ne porte pas tellement sur le déroulé juridique, mais sur la responsabilité de l'établissement. Selon vous, quelle est notre responsabilité dans ce cas précis, face à une étudiante qui s'est illustrée dans les médias internationaux, qui a été exclue de son stage à l'Ambassade de France, et qui a fait l'objet d'une procédure pénale ?

Pauline PANNIER

Comme je vous l'ai dit, je persiste à dire que la mesure de police était justifiée. Il est difficile pour Sciences Po de réintégrer une étudiante dans ces conditions.

Pap NDIAYE

Son retour n'est ni acceptable ni souhaitable.

Jérémy PERELMAN

Je suis d'accord. Dans ce cas précis, Sciences Po doit maintenir sa position. Je pense que c'est important, vis-à-vis des étudiants, vis-à-vis de l'image extérieure de Sciences Po, même si cela peut poser des problèmes juridiquement. Je pense que c'est essentiel.

Frédéric GROS

Même position pour moi.

Maxime GABORIT

Les élus de l'UNEF partagent la même position.

Sebastian ENNING

Je partage également la même position.

Victor RENAUDIER

Nous défendons la même position.

Nicolas GUERRERO

Également.

Hugo LABART-MANNEVILLE

Merci pour ce point d'information.

Je vous propose de passer à l'élection d'un membre étudiant de la Commission de la Vie étudiante (CVE)

V. ÉLECTION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)

a) Questions et observations

Hugo LABART-MANNEVILLE

Y a-t-il des candidatures pour l'élection d'un membre étudiant de la Commission de la Vie étudiante (CVE) ? Je n'en vois qu'une, Maxime GABORIT je vous laisse la parole.

Maxime GABORIT

Simplement pour assurer la continuité de la CVE et de ce qui s'est passé au 1^{er} semestre, je me présente en remplacement d'Hugo LABART-MANNEVILLE.

Hugo LABART-MANNEVILLE

Nous allons donc procéder au vote à bulletin secret. Seuls les étudiants votent.

b) Vote

Nombre de votants : 7.

Résultat du vote : 5 voix pour, 2 abstentions.

Maxime GABORIT est élu, en tant que membre étudiant, de la Commission de la Vie étudiante.

VI. ADOPTION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CVE DU 20 FÉVRIER 2017

a) Exposé

Hugo LABART-MANNEVILLE

Nous passons à la validation du relevé de décisions de la CVE du 20 février qui nous a été distribué en début de séance. A-t-on des interventions sur ce sujet, des questions particulières ?

b) Questions et observations

Ismahane GASMI

Nous avons des procurations. Monsieur DELORAS donne procuration à Monsieur GUERRERO et Monsieur MARIANI à Mme JEAN.

Maxime GABORIT

Une petite remarque. C'est anecdotique, mais le relevé de décisions de la CVE n'a pas été féminisé, alors qu'il me semble que la remarque avait été faite d'inscrire « participants » et « participantes ». Il me semblait important de le rappeler.

c) Vote

Nombre de votants : 7.

Résultat du vote : 7 voix pour.

Le relevé de décisions de la CVE du 20 février est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

VII. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

Hugo LABART-MANNEVILLE

Je mets aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017, sous réserve de corrections formelles transmises à Mme GASMI.

Nombre de votants : 7.

Résultat du vote : 7 voix pour.

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Maxime GABORIT

J'ai une intervention sur la CVE. On a eu un certain nombre de remontées d'étudiants qui s'interrogeaient sur le fonctionnement de la CVE. Il serait donc peut-être intéressant d'imaginer une newsletter envoyée aux étudiants pour rappeler son fonctionnement, ses deadlines et la nature des projets possibles.

Fanny CHEVALIER

Nous avons une question également à la suite de la pétition de l'Association Sciences Po Environnement sur les fontaines à eau à Paris. Est-ce que cela a abouti à quelque chose ?

Andreas ROESSNER

Pour les fontaines à eau, en effet, nous allons en faire un sujet qui sera traité dans le cadre du Comité Campus vert. C'est un Comité qui se réunit trois à quatre fois par an. Il réunit Sciences Po Environnement d'un côté, la DASGI pour l'aspect immobilier et la DVE pour accompagner les associations étudiantes. Ce point sera mis à l'ordre du jour. Pour l'instant, il n'y a pas de nouveauté à cet égard. Sciences Po Environnement nous a parlé de ce sujet récemment et nous avons bien pris note qu'il y avait une interrogation sur cette question. Je pense que le sujet sera discuté dans les mois qui viennent dans l'instance du Comité Campus vert.

Sur toute autre chose, j'aurais juste souhaité me féliciter de la lettre du CVEF qui a été envoyée récemment par les co-présidents, Monsieur DELORAS et Monsieur LABART, dans laquelle ils appellent à un souci d'ouverture, de transparence et de respect du pluralisme dans le cadre des débats qui peuvent avoir lieu à Sciences Po, notamment du point de vue évènementiel, insistant aussi sur le fait que vous allez faire en sorte que le Règlement de la vie étudiante soit entièrement respecté dans ce cadre-là. En tant que Directeur de la vie étudiante, j'apporte évidemment mon soutien total au bon déroulement des événements étudiants.

Myrtille PUISEUX

Il s'agit d'une remarque concernant une interview de Mme JACQUET, qui évoquait la possibilité de garder un directeur de programme sur deux à Reims, étant donné le départ de Monsieur RUCHET. Durant notre dernière journée à Reims, on a eu énormément de retours d'étudiants qui disaient la directrice de programme était débordée, qu'il y avait un manque de suivi pour la 3^{ème} année, qu'il y avait très peu de réponses. Les délais de réponses au mail, notamment, sont très importants. On souhaitait donc faire remonter la volonté des étudiants d'avoir deux directeurs de programme à Reims.

Hugo LABART-MANNEVILLE

J'ai moi-même une question concernant les cédures en Collège universitaire. De nombreux étudiants reviennent vers nous, faisant état du refus qui leur est opposé de prendre une césure en Collège universitaire. Nous aimerions avoir une clarification sur les conditions de césure en Collège universitaire si cela est possible, afin notamment de connaître les critères adoptés au niveau de la sélection.

Nicolas GUERRERO

Je voudrais simplement rebondir sur l'intervention de Monsieur ROESSNER. Le Règlement de la vie étudiante qui a été voté prévoit effectivement un certain nombre de dispositions concernant les manifestations organisées au sein de Sciences Po, notamment l'article 3 prévoit que « tout acte de nature à troubler la sécurité des membres de la communauté, portant atteinte aux droits à l'enseignement, est interdit ». Le CVEF est chargé de la rédaction. On peut donc imaginer une modification du texte. En tout cas, l'application revient au directeur de l'IEP en application de l'article 36.

Je voulais simplement vous proposer que nous réfléchissions ensemble, et je suis à votre disposition pour apporter ma contribution, à cette problématique que les types de comportements qui sont envisagés ensuite ne prévoient pas des sanctions disciplinaires, sauf à considérer que les sanctions disciplinaires visées à l'alinéa 1^{er} concerneraient l'alinéa 3, ce qui me paraît assez incertain. En tout état de cause, les sanctions disciplinaires ne figurent pas dans le Règlement de la vie étudiante ni dans le Règlement intérieur de Sciences Po. Cela signifie qu'au plan préventif, le Directeur de l'IEP, peut en vertu de l'article 3 mettre en œuvre des moyens pour prévenir ces comportements (par des moyens de sécurité, par exemple), mais qu'au plan répressif (enfin, d'autres sont sans doute plus spécialistes que moi sur le sujet) il me paraît un peu « délicat » ou un peu « fragile »... Si on identifiait un certain nombre de personnes qui manifestement viennent perturber ou empêcher l'accès à des salles, il me paraîtrait très difficile d'envisager de leur interdire de s'inscrire à des événements futurs en l'absence de dispositions prévoyant cette possibilité. Je suis assez réservé sur la possibilité d'envisager des mesures d'interdiction en l'absence d'un texte. Ma proposition est de monter un groupe de travail pour réfléchir à une modification de la règle, afin de préciser la nature des sanctions qui seraient encourues au titre des agissements prévus à l'article 3. Je suis prêt à apporter ma pierre à l'édifice.

Hugo LABART-MANNEVILLE

S'il n'y a pas d'autres interventions, je lève la séance. Nous nous retrouverons le 27 mars prochain, ici même.

Hugo LABART-MANNEVILLE lève la séance à 10 h 21.